



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} juillet 2024
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2024
26-29 août 2024, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour Djibouti
(2025-2030)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour Djibouti (2025-2030)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Djibouti est une nation multiethnique à la situation géographique unique, dans la Corne de l’Afrique. Sa population a dépassé le million d’habitants, dont 78 % d’urbains¹ et 73 % de jeunes de moins de 35 ans². Le pays est un havre de paix, de stabilité et de sécurité dans un contexte régional de plus en plus instable et incertain. Malgré une situation stratégique entre Afrique, Moyen-Orient, Asie et Europe (les investissements dans la logistique et le transbordement ont entretenu la croissance continue du produit intérieur brut (PIB) au cours de la dernière décennie), l’économie nationale demeure largement dépendante des activités portuaires, florissantes mais vulnérables aux chocs extérieurs, aux tensions et à l’instabilité croissante dans la région de la mer Rouge³.

2. Si la croissance du PIB dépassait 6 % entre 2013 et 2019⁴ et s’est redressée après un bref essoufflement durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)⁵, l’économie peine encore à se diversifier et l’emploi se développe peu en raison du coût élevé de l’énergie, de l’eau et des télécommunications⁶. La croissance économique est largement financée par la dette, qui atteignait 68 % à la fin de 2022⁷. Les perspectives de diversification concernent le secteur touristique et l’économie bleue, les nouvelles filières (numérique et services) exploitant l’infrastructure sous-marine de télécommunications existante ou encore les énergies renouvelables, compte tenu du potentiel (géothermie, solaire, éolien) du pays⁸.

3. La Vision Djibouti 2035 et la stratégie associée visent à faire du pays le phare de la mer Rouge et un pont entre l’Afrique, le Moyen-Orient, l’Asie et l’Europe. Ses cinq piliers stratégiques sont : i) la paix et l’unité nationale ; ii) la bonne gouvernance ; iii) une économie diversifiée et compétitive, avec comme moteur le secteur privé ; iv) la consolidation du capital humain ; v) l’intégration régionale⁹.

4. Malgré la croissance économique, le pluralisme démocratique, la décentralisation et la réforme du système judiciaire, Djibouti n’a que légèrement progressé à l’indice de développement humain depuis 2018 et se classe dans la catégorie inférieure, à la 171^e place sur 193 pays et territoires, avec un score de 0,515.

5. L’afflux de migrants et de réfugiés, dû à l’instabilité politique de la sous-région et à l’intensification des effets des changements climatiques¹⁰, exige que l’on travaille au maintien de la cohésion sociale et de l’unité et, en particulier, que l’on lutte contre le risque de tensions sociales, susceptibles d’éclater dans les zones rurales à cause du manque de ressources naturelles. Face à la situation de plus en plus explosive dans la Corne de l’Afrique, les liens historiquement étroits entre les populations de Djibouti

¹ Banque mondiale, portail de connaissances sur les changements climatiques : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/djibouti#:~:text=An%20estimated%2078%25%20of%20the,precipitation%2C%20and%20rising%20sea%20levels>.

² PNUD (2021).

³ Fonds monétaire international (FMI), mission menée au titre de l’article IV (2023).

⁴ Ibid.

⁵ Analyse commune de pays de l’ONU (2024).

⁶ Mission du FMI menée au titre de l’article IV (2023).

⁷ Ibid.

⁸ Banque mondiale, vue d’ensemble (2023) : <https://www.worldbank.org/en/country/djibouti/overview>.

⁹ Voir : <https://economie.gouv.dj/wp-content/uploads/Vision-2035-Fran%C3%A7ais.pdf>.

¹⁰ En 2023, le nombre de migrants venus d’Éthiopie a augmenté de 42 %, en conséquence de la grande sécheresse de 2022. Programme alimentaire mondial (2023), voir : <https://www.wfp.org/publications/djibouti-evaluation-sustainable-social-solutions-most-vulnerable-host-populations>.

et celles des pays voisins comme l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie et le Yémen, méritent que l'on s'attache à pérenniser la paix.

6. Djibouti se classe 130^e sur 185 pays à l'indice Notre-Dame, qui mesure la résilience face aux changements climatiques¹¹. La vulnérabilité élevée et le faible niveau de préparation opérationnelle aux mesures d'adaptation intensifient les pressions subies par les populations les plus fragiles. Avec au total seulement 0,3 kilomètre cube de ressources renouvelables en eau et moins de 1 % de terres irriguées, Djibouti est un des pays du monde qui manquent le plus d'eau¹². Le potentiel agricole s'en trouve limité, et le pays doit importer 90 % de sa nourriture¹³.

7. Djibouti a mis au point un ensemble complet de politiques et de stratégies et a ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits humains ; toutefois, la mise en œuvre des mesures nationales et du cadre législatif, leur suivi et la communication des résultats demeurent faibles¹⁴. Compte tenu des difficultés rencontrées au chapitre des droits, de la participation, de la reddition de comptes et de l'administration publique, Djibouti a reculé à l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, passant de la 34^e place (sur 54) en 2016 à la 39^e en 2021¹⁵. La décentralisation en cours n'a pas encore eu d'effets positifs concrets sur la fourniture de services publics et la prise de décision au niveau régional et local.

8. Faute de données actualisées, on ne saurait saisir avec précision les récentes évolutions de la situation économique et sociale. Quoi qu'il en soit, les taux de pauvreté et les inégalités demeurent élevés¹⁶. Concernant la pauvreté générale, les disparités sont flagrantes entre la capitale (28,2 %), les autres zones urbaines (59,8 %) et les zones rurales (78,4 %), et les ménages dirigés par une femme sont plus fréquemment touchés par le phénomène¹⁷. La pauvreté concerne 28 % de la population, la population rurale se trouvant même à 51,3 % en situation de pauvreté multidimensionnelle (11,8 % dans les villes)¹⁸. Djibouti connaît les inégalités parmi les plus élevées de la région en matière de revenus et de consommation, et son indice GINI est passé de 40 % en 2002 à 41,6 % en 2017¹⁹.

9. Les problèmes structurels intersectoriels et les multiples chocs économiques et écologiques touchent de façon disproportionnée les personnes vulnérables et celles appartenant aux groupes « laissés de côté », tels que les jeunes, les femmes et les personnes handicapées²⁰. Les jeunes de moins de 35 ans sont excessivement exposés à la pauvreté, aux inégalités et au chômage, qui demeurent très élevés. Ainsi, 65,1 % des jeunes et 75,5 % des jeunes femmes et des filles sont sans emploi²¹. L'inadéquation profonde entre les compétences et les besoins du marché du travail constitue un obstacle majeur à la création d'emplois et à la productivité du travail²². Les femmes et les filles, en particulier celles vivant en zone rurale, se heurtent à des

¹¹ Notre Dame Global Adaptation Initiative Index (2021) : <https://gain-new.crc.nd.edu/country/djibouti>.

¹² Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques. <https://rr-middleeast.woah.org/en/about-us/regional-members-of-woah/djibouti/>.

¹³ Voir : <https://www.wfp.org/countries/djibouti>. Consulté en avril 2024.

¹⁴ Analyse commune de pays de l'ONU (2024).

¹⁵ Fondation Mo Ibrahim : <https://iiag.online/fr/locations/dj.html>.

¹⁶ Voir : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/05/31/new-25-million-support-will-help-djibouti-grow-its-economy-and-improve-access-to-services>.

¹⁷ Enquête djiboutienne auprès des ménages pour les indicateurs sociaux (2017).

¹⁸ Indice de pauvreté multidimensionnelle à Djibouti (2012-2017), octobre 2020.

¹⁹ Voir : <https://knoema.com/atlas/Djibouti/GINI-index>.

²⁰ Analyse commune de pays de l'ONU (2024).

²¹ Enquête djiboutienne auprès des ménages pour les indicateurs sociaux (2017).

²² Évaluation de la Politique Nationale Genre (2011-2021). Ministère de la femme et de la famille (2022).

barrières culturelles et à des stéréotypes de genre qui limitent leurs droits et leur capacité à participer à la vie politique, sociale et économique²³. Les inégalités intersectionnelles liées au genre persistent et touchent de façon disproportionnée les femmes et les filles²⁴. Les personnes handicapées, qui représentent 8,5 % de la population, pâtissent d'un accès restreint aux services sociaux et au marché du travail faute d'une prise en compte adéquate de leurs droits et de la question des équipements dans les politiques publiques et la réglementation, en dépit des efforts déployés par les parties intéressées.

10. Les conclusions de l'analyse commune de pays révèlent un ensemble de vulnérabilités interdépendantes relatives au développement qui exigent l'adoption d'une approche intégrée conforme aux priorités de la Vision Djibouti 2035 et des plans nationaux de développement associés. Conçu sur la base de consultations étendues avec les autorités, les partenaires de développement et les populations vulnérables, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2030) met l'accent sur trois priorités stratégiques : la bonne gouvernance et la paix (priorité 1), le renforcement du capital humain (priorité 2) et la diversification économique et la résilience (priorité 3).

11. Conformément au Plan-cadre de coopération, aux plans nationaux de développement et au plan stratégique (2022-2025) du PNUD²⁵, le PNUD s'appuiera sur ses avantages comparatifs en matière de gouvernance, de diversification économique et de résilience ainsi que sur les consultations étendues menées au niveau national avec les autorités et les parties prenantes, pour contribuer aux priorités stratégiques 1 et 3 du Plan-cadre de coopération, en étroite relation avec les autres entités des Nations Unies et les partenaires soutenant directement la priorité stratégique 2. Les conclusions découlant de l'évaluation indépendante du précédent programme de pays ont mis en évidence la flexibilité du PNUD s'agissant des priorités nationales intersectionnelles, comme la croissance économique inclusive, la résilience face aux changements climatiques ou le renforcement des capacités de gouvernance, ainsi que ses bonnes pratiques face à la pandémie de COVID-19, par exemple sa capacité à adapter les mesures et l'application d'une approche multisectorielle par portefeuille. S'appuyant sur les leçons tirées du précédent programme, par exemple s'agissant de la faible diversification des donateurs et des relations insuffisantes avec le secteur privé et les acteurs communautaires, le PNUD s'efforcera : i) de déployer un mode de programmation plus intégré, en mettant l'accent sur la transformation des systèmes ; ii) d'adopter des méthodes de renforcement des capacités plus efficaces et pérennes ; iii) de s'associer à de nouveaux partenaires (secteur privé, organisations locales, institutions financières internationales, organismes des Nations Unies, etc.) pour conduire les changements à grande échelle et réduire la dépendance aux fonds verticaux ; iv) de mieux respecter l'exigence de ne laisser personne de côté et d'adopter un discours mettant les droits en valeur ; v) de renforcer le plaidoyer en faveur des objectifs de développement durable.

12. Le PNUD est dans une position optimale pour compléter les efforts de développement des Nations Unies et collaborera, pour la mise en œuvre du cadre de financement national intégré, avec un large panel de partenaires, issus ou non du système de l'ONU, y compris des acteurs non traditionnels travaillant sur des projets articulant action humanitaire, développement et paix ou liés aux objectifs de développement durable. Le PNUD s'appuiera sur son réseau d'action mondiale et

²³ Analyse commune de pays de l'ONU (2024).

²⁴ Rapport d'examen national approfondi établi à l'occasion du 25^e anniversaire de la 4^e Conférence mondiale de Beijing sur les Femmes (2019).

²⁵ Voir : <https://strategicplan.undp.org/fr/>.

régionale pour apporter son savoir-faire technique, appliquer les six solutions types de son plan stratégique (2022-2025), mobiliser les facilitateurs de transition numérique, de financement du développement et d'innovation stratégique et déployer sa stratégie relative aux questions de genre, mis au service des priorités stratégiques 1 et 3 du Plan-cadre de coopération pour Djibouti. En outre, il évoluera d'une approche basée sur les projets vers la transformation des systèmes en agissant au niveau sectoriel en association avec les partenaires internes et externes à l'ONU pour parvenir à un développement transformateur. Grâce à son rôle de coordonnateur, il identifiera les passerelles entre réalisations du Plan-cadre ainsi que les récurrences internes ouvrant des possibilités de programmation commune. Les jeunes seront une priorité générale du programme, compte tenu de l'importance de leur participation et de leur autonomisation pour la réalisation du Plan-cadre et des objectifs de développement durable. L'égalité des genres et l'avancement des femmes seront au cœur des priorités stratégiques 1 et 3 et des produits associés.

13. Le PNUD suivra une méthode de création participative associant tous les partenaires, ce qui contribuera à la cohésion sociale et permettra d'insister sur le rôle des jeunes et des femmes. Il tirera également parti de la présence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ; étendra la coopération Sud-Sud, importante pour des projets en attente avec la Chine (activités économiques), le Maroc (justice) et d'autres partenaires comme la Turquie et le Kenya ; dynamisera les échanges avec la société civile, le secteur privé et le monde universitaire.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le PNUD contribuera aux priorités nationales et aux réalisations et produits du Plan-cadre de coopération en s'appuyant sur la stratégie régionale de l'ONU pour la prévention et l'intégration dans la Corne de l'Afrique (2024-2028), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le plan national de développement de Djibouti.

15. La théorie du changement qui sous-tend le descriptif de programme de pays pose comme hypothèse que, dès lors que la population de Djibouti bénéficiera d'une meilleure gouvernance, d'une économie plus diversifiée et d'une résilience renforcée face aux chocs, alors les inégalités et la pauvreté diminueront, notamment en zone rurale, le taux d'emploi augmentera, la cohésion sociale se renforcera, les institutions répondront plus sûrement de leurs actions, la justice sera plus accessible et les services seront plus abordables et de meilleure qualité. Il s'agit d'un objectif exprimé dans le Plan-cadre de coopération : « En 2030, la population de Djibouti connaîtra une paix durable et récoltera les fruits d'un développement économique, social et écologique inclusif, résilient et équitable. » Pour y contribuer, le PNUD tirera parti de son mandat spécifique et de ses avantages comparatifs en combinant les résultats relatifs aux priorités stratégiques 1 (bonne gouvernance et paix) et 3 (diversification économique et résilience) qui établissent des liaisons entre facteurs de changement, et il créera des synergies entre elles. Il y parviendra en associant les grands aspects de la gouvernance (état de droit, reddition de comptes, gestion des données, gouvernance électronique et cohésion sociale) aux questions de diversification économique, de création d'emplois, de résilience et de durabilité environnementale. Le PNUD collaborera étroitement avec les autres organismes et partenaires des Nations Unies pour assurer les synergies entre les priorités 1 et 3 et l'inclusion de la priorité 2 (renforcement du capital humain), en recourant notamment au développement des capacités institutionnelles dans le secteur de la santé, qui connaît actuellement un « changement de phase » progressif.

16. Le descriptif de programme de pays est basé sur des consultations étendues avec les autorités, les partenaires de développement, la société civile nationale et régionale,

le secteur privé et le monde universitaire²⁶. La mise en œuvre efficace du programme dépend globalement des conditions suivantes : la stabilité et la paix se maintiennent ; la volonté politique soutient les priorités définies ; les ressources financières et humaines sont suffisantes ; les parties prenantes nationales et les partenaires demeurent engagés.

Priorité stratégique 1 : bonne gouvernance et paix

17. En lien avec les piliers 1 (paix et unité nationale) et 2 (bonne gouvernance) de la Vision Djibouti 2035, le PNUD soutiendra le renforcement de l'état de droit, les réformes administratives, la lutte contre la corruption et la décentralisation politique et économique²⁷. La théorie du changement qui sous-tend les contributions relatives à la priorité stratégique 1 suppose que, a) en renforçant les capacités institutionnelles favorisant la transparence, la reddition de comptes, le financement du développement, l'attractivité économique et la fourniture des services, b) en améliorant les mécanismes de cohésion sociale et la participation pleine et concrète des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, et c) en assurant un accès efficient, inclusif et équitable à la justice, on permettra à la population de Djibouti, particulièrement aux personnes les plus marginalisées et à celles vivant en zone rurale, de jouir d'une paix durable, de la stabilité et de la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et politiques, et l'on atteindra plus rapidement les objectifs de développement durable. Les réalisations connexes dynamiseront les facteurs de dématérialisation et de financement du développement du PNUD.

18. Le PNUD travaillera avec le Ministère de la justice, l'Assemblée nationale, la Commission nationale des droits de l'homme, le Ministère de la femme et de la famille, les autorités régionales, la société civile et les autres entités pertinentes et suivra une approche par portefeuille pour définir une vision de la bonne gouvernance et de la paix, identifier les éléments essentiels à la transformation des systèmes et améliorer les capacités des institutions et mécanismes nationaux et décentralisés pour une participation renforcée des citoyennes et des citoyens, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. L'approche par portefeuille servira également à promouvoir la cohésion sociale, à exploiter le potentiel du volontariat, à renforcer l'état de droit et la justice et à entretenir un climat économique propre à attirer des investissements pour les secteurs d'activité en plein essor.

19. Le programme soutiendra la formulation d'une stratégie nationale inclusive et participative axée sur la cohésion sociale, en partenariat étroit avec divers ministères, la société civile, les organismes des Nations Unies, les acteurs internationaux et le monde universitaire. Il renforcera les capacités des structures tenant compte des questions de genre qui agissent pour la prévention et le règlement des conflits au niveau national et infranational. En outre, il accroîtra le rôle des femmes et des jeunes dans la mobilisation des communautés, en érigeant le volontariat en pierre angulaire d'une société stable et soudée par le biais du programme national connexe et en collaboration avec le programme des Volontaires des Nations Unies. Il donnera aux entreprises les moyens de s'approprier les stratégies socialement responsables pour faire avancer l'engagement du monde économique en faveur des droits humains pour une société plus soudée.

20. Le PNUD appuiera les mesures visant à améliorer l'accès à la justice et à faire respecter les droits humains. Pour une meilleure intégration des programmes, il

²⁶ Ateliers nationaux et régionaux de consultation multipartite consacrés au Plan-cadre de coopération, soutenus par le PNUD, et consultations portant sur le descriptif de programme de pays du PNUD, consacrées aux questions techniques et stratégiques, avec les interlocuteurs gouvernementaux.

²⁷ Voir : <https://economie.gouv.dj/wp-content/uploads/Vision-2035-Fran%C3%A7ais.pdf>.

exécutera celui consacré à l'état de droit dans le cadre d'un programme conjoint de l'ONU relatif à l'état de droit, à la justice et aux droits humains, qui comporte un dispositif destiné à stimuler le commerce et les activités du secteur privé dans le droit-fil de l'accord de libre-échange de l'Union africaine. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), il renforcera les capacités de tous les acteurs de la justice pénale. Il contribuera également à augmenter le nombre de tribunaux dans certaines régions, intégrera les systèmes de justice formelle et informelle, mènera des campagnes de sensibilisation sur les droits et renforcera les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile. Il fera avancer l'état de droit dans les zones géographiques ciblées, au profit des groupes vulnérables et du développement durable de l'économie. La transition numérique constituera un enjeu crucial pour le renforcement de l'état de droit, l'administration de la justice et la gestion des prisons.

21. Le PNUD s'associera au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, au Ministère de l'économie et des finances, à l'Observatoire du genre, à l'UNICEF, au FNUAP et à la Banque mondiale pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique en renforçant les capacités nationales de planification et les dispositifs de suivi et d'évaluation et en mettant l'accent sur la production régulière, la mise à disposition et l'utilisation de données de qualité, ventilées par genre et situation géographique, ce qui fournira une base pour la transition numérique et permettra de fonder sur des faits probants les activités de planification, d'application des mesures et d'établissement de rapports. Le PNUD travaillera avec les ministères de tutelle pour que les données servent à la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, au renforcement des mécanismes administratifs assurant l'efficacité, l'efficacité, le suivi, la coordination et la responsabilité des services, et à la réalisation accélérée des objectifs de développement durable au niveau local.

22. Dans le domaine du financement du développement, le PNUD se concentrera sur le renforcement des capacités institutionnelles et des mesures visant à mobiliser des moyens additionnels, y compris pour l'action climatique, et s'appuiera sur le soutien dont bénéficient le cadre de financement national intégré et les produits connexes tels que la première carte djiboutienne des investisseurs contribuant aux objectifs de développement durable. Il collaborera avec le Ministère de l'économie et des finances, les ministères de tutelle, l'UNICEF, les institutions financières internationales et l'Union européenne pour accélérer la réalisation des objectifs, par le biais de réformes fiscales tenant compte des questions de genre et en explorant des pistes d'investissement dans les économies verte et bleue et dans les secteurs en plein essor, comme le tourisme.

23. Pour soutenir le processus de décentralisation et encourager la participation accrue des citoyennes et des citoyens à la gouvernance locale, le PNUD s'efforcera de réduire l'écart de développement humain entre zones rurales et urbaines en renforçant les capacités du Ministère de la décentralisation, des services administratifs décentralisés, des autorités locales et des organisations de la société civile. Cela permettra d'améliorer l'accès de tous et toutes aux services sociaux essentiels dans les cinq régions du pays.

Priorité stratégique 3 : diversification économique et résilience

24. Reprenant les piliers 3 (une économie diversifiée et compétitive), 4 (consolidation du capital humain) et 5 (intégration régionale) de la Vision Djibouti 2035 et les sujets

transversaux que sont les jeunes, les femmes et l'environnement, la contribution du PNUD à la priorité stratégique 3 porte sur des objectifs économiques et écologiques. L'hypothèse de travail est que, a) en améliorant les capacités des institutions nationales à prévoir les besoins du marché de l'emploi et les perspectives des secteurs en plein essor et à y répondre tout en haussant le niveau de protection sociale, b) en permettant aux entreprises de développer et d'intégrer des chaînes de valeur durables, c) en renforçant les capacités des personnes en âge de travailler – notamment des jeunes, des femmes et des personnes handicapées – et en supprimant les barrières systémiques auxquelles elles se heurtent, de sorte qu'elles accèdent plus facilement aux financements et participent à l'économie verte, bleue, circulaire, à l'innovation et à la création, d) en consolidant et en accélérant la gestion durable des ressources naturelles, et e) en améliorant l'accès à l'énergie et à l'eau, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe, on rendra les personnes et les communautés de Djibouti plus résilientes face aux chocs économiques, aux effets des changements climatiques et aux catastrophes se produisant à une échelle nationale ou transnationale. Les réalisations connexes dynamiseront les trois facteurs – dématérialisation, innovation stratégique et financement du développement – du PNUD.

25. En appui à la politique nationale de l'emploi et au plan d'action associé, le PNUD collaborera avec le Ministère du travail, le Ministère de la femme et de la famille, la Chambre de commerce, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale, l'Union européenne, l'UNICEF et d'autres partenaires pour améliorer les capacités et les compétences des personnes en âge de travailler, les aider à se faire une place sur le marché du travail, notamment dans les secteurs en plein essor, et promouvoir la création d'emplois et le travail décent dans le secteur privé, plus particulièrement pour les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, y compris en zone rurale. Les interventions porteront sur la formation professionnelle, sur le soutien aux petites et moyennes entreprises des filières économiques vertes et bleues et sur l'accès aux nouveaux modes de financement et à la microfinance. Compte tenu de l'afflux de personnes réfugiées et migrantes et du très fort taux de chômage dans le pays, le PNUD œuvrera avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de créer un centre d'excellence qui sera accessible aux ressortissantes et ressortissants des pays voisins et proposera des modules de perfectionnement pour la jeunesse, de la mise à niveau, des formations aux outils numériques et du pilotage de projets novateurs consacrés à diverses questions en lien avec l'adaptation des infrastructures au climat.

26. Le PNUD travaillera avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Ministère de l'énergie, chargé des ressources naturelles, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'agriculture, la Chambre de commerce, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les collectivités régionales, les communautés et la société civile afin de renforcer la résilience face au climat, avec une attention particulière portée aux populations vulnérables. Plus précisément, il améliorera les systèmes et outils de gestion des risques de catastrophe et la préparation des populations vulnérables. Les interventions porteront sur les activités en amont et en aval, reposeront sur des programmes adaptatifs et appliqueront une approche intégrée par zone et par portefeuille. Le PNUD agira également, avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les nouveaux partenaires internationaux, à savoir l'IGAD, l'Initiative pour la Corne de l'Afrique et les fonds spéciaux du Conseil de coopération du Golfe, en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ses effets, qui sont des priorités définies dans les contributions déterminées au niveau national ayant pour but de faciliter l'intégration de l'action climatique dans les stratégies de développement national et régional.

27. Face à l'augmentation de la fréquence, de la sévérité et de la dangerosité des effets des changements climatiques et devant l'accélération de la perte de biodiversité et de services écosystémiques, le PNUD renforcera les capacités du Ministère de l'environnement et œuvrera avec d'autres partenaires en faveur de la résilience des populations, notamment des femmes et des filles, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes rurales. En ce qui concerne l'adaptation climatique des infrastructures d'approvisionnement en eau et les énergies renouvelables, les parties prenantes suivront, entre autres solutions, des approches territorialisées et basées sur les écosystèmes de la restauration des terres. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNICEF, le PNUD accompagnera l'élaboration de moyens d'action tenant compte des questions de genre et de mécanismes de coordination promouvant la résilience climatique.

28. Le PNUD travaillera avec le PAM, la FAO et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) à des approches novatrices de développement et de renforcement des systèmes d'alerte précoce multidangers et de réduction des risques, ainsi qu'au perfectionnement des capacités d'adaptation des populations vulnérables à la multiplicité des catastrophes. Il appuiera également les mécanismes de coordination et les solutions basées sur les communautés pour encourager un meilleur usage de l'information face aux risques transfrontaliers. Pour aider les autorités à appliquer le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et promouvoir des approches du développement tenant compte des risques, le PNUD contribuera au renforcement des capacités de l'Agence nationale de la météorologie (ANM) et du secrétariat exécutif chargé de la gestion des risques et des catastrophes, en collaboration avec la FAO, le PAM et l'UNDRR.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté au niveau national, sous la supervision du comité directeur du Plan-cadre de coopération. Si nécessaire, l'exécution nationale pourra être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Contrairement au programme précédent, le PNUD appliquera une approche intégrée par portefeuille qui renforce les synergies en amont et en aval, émane d'une réflexion systémique et tient compte de l'évolution des circonstances grâce à une gestion dynamique favorisant l'apprentissage et l'adaptation en continu.

32. Le bureau de pays utilisera les normes d'assurance qualité et les mécanismes du PNUD en matière de gestion des risques sociaux et environnementaux et d'application stricte du principe de responsabilité. Le cadre de gestion du risque

institutionnel et la politique d'exécution par portefeuille du PNUD orienteront la conception et la mise en œuvre des projets.

33. Parmi les principaux risques pouvant menacer la réalisation des objectifs figurent : l'instabilité politique, socioéconomique et institutionnelle, due à l'augmentation des tensions politiques et des conflits dans la région et au-delà ; les déséquilibres macroéconomiques survenant à la suite de chocs intérieurs ou extérieurs ou d'un changement de priorité décidé par les autorités ; le manque de ressources, de capacités, de données de qualité ou de volonté politique soutenant la mise en œuvre des programmes et des réformes, y compris s'agissant des processus de gouvernance conformes aux exigences internationales ; l'intensification des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.

34. La stratégie d'atténuation du PNUD vise une augmentation des capacités des partenaires nationaux qui leur permette de renforcer leur résilience politique, socioéconomique et environnementale, et met l'accent sur la pérennisation de la paix et la cohésion sociale, le ciblage des investissements dans les capacités institutionnelles et la planification basée sur des données probantes. Elle recherche également le développement des débouchés économiques et de l'emploi, le renforcement de la sécurité humaine et la réduction des vulnérabilités face aux risques climatiques. Toutes les activités relatives aux programmes seront défendues dans les hautes sphères et feront l'objet de consultations avec les autorités nationales. Elles bénéficieront d'un suivi sur le terrain et des efforts axés sur la continuité des opérations. La planification sera adaptée et les ressources seront allouées sur la base d'une gestion dynamique et d'une analyse systématique du contexte qui couvrira également la définition des priorités du programme. Les activités du programme seront soutenues par des accords à long terme conclus avec des consultants et des sociétés de conseil, par l'action commune des Nations Unies et par les centres de services régionaux et mondiaux du PNUD.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

35. Le PNUD mettra en œuvre une stratégie globale de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui donne la priorité à l'apprentissage permanent et au partage des connaissances et utilise des outils et des mécanismes agiles de reddition de comptes et de validation des données, en ce qui concerne l'égalité des genres, les stratégies de communication et le module de gestion du programme. Cela se fera conformément aux instruments « Quantum+ » et avec le renfort de mécanismes novateurs utilisant des données probantes.

36. Le PNUD recourra au plan d'évaluation du descriptif de programme de pays pour améliorer la reddition de comptes, le suivi en temps réel, l'apprentissage en continu, l'agilité du programme et la gestion des risques. Toutes les évaluations prévues entre 2025 et 2030 et les coûts associés seront intégrés dans le plan. On combinera notamment des projets à mi-parcours et des projets finaux, des évaluations thématiques et des évaluations des résultats concernant l'ensemble du programme de pays : il s'agira d'estimer dans quelle mesure le PNUD contribue au changement, tant au niveau national que dans les zones rurales.

37. La stratégie de contrôle de l'exécution du PNUD s'inscrira dans le système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération et y contribuera. Elle reprendra les indicateurs associés aux objectifs de développement durable et le cadre national de suivi et d'évaluation. Les sources nationales de données et les systèmes d'analyse et de statistique du pays seront utilisés pour suivre les contributions du PNUD aux résultats nationaux. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD analysera la disponibilité et la qualité des données fournies par le pays et

aidera l'Institut national de la statistique de Djibouti à mener des études, le cas échéant.

38. Le suivi s'appuiera sur les examens annuels menés avec les autorités et les partenaires d'exécution, sur les visites conjointes sur le terrain consacrées au suivi des réalisations et à l'étude de leurs effets pour la vie des populations, et sur l'analyse régulière des résultats du Plan-cadre de coopération. Le PNUD renforcera les capacités de suivi et d'évaluation et allouera au moins 5 % du budget-programme au contrôle de l'exécution et à la collecte de données.

39. Les évaluations porteront sur les effets intersectionnels des interventions du PNUD pour les femmes et les autres groupes ciblés. Le PNUD appliquera le marqueur de genre institutionnel pour contrôler que 30 % du budget des projets contribuent directement à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes (marqueur de genre GEN 3).

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour Djibouti (2025-2030)

Priorité du pays et objectifs de développement durable : Vision Djibouti 2035 : piliers 1 (paix et unité nationale) et 2 (bonne gouvernance). Objectifs 1, 2, 5, 10, 11, 13, 14, 15 et 16.

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : En 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'état de droit sont renforcés par des institutions plus équitables, efficaces et responsables et par des politiques publiques fondées sur des données factuelles, et contribuent à l'attractivité économique du pays, ce dont bénéficie la population dans son ensemble, en particulier **les personnes les plus vulnérables**.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indice Mo Ibrahim de transparence et de responsabilité Niveau de référence (2021) : 50 Niveau cible (2030) : 45 Source : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique Fréquence : annuelle		<p>Produit 1.1 : Les mécanismes sont en place, les capacités des institutions nationales et locales et celles des communautés, y compris des volontaires, sont renforcées et contribuent à la prévention des conflits et à la cohésion sociale.</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Existence d'une stratégie nationale de cohésion sociale et d'un cadre de suivi et d'évaluation (oui/non) Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui Source : rapport du Ministère de l'intérieur Fréquence de la collecte : une fois</p> <p>Indicateur 1.1.2 (indicateur 3.1.3 du cadre intégré) : Pourcentage de femmes et de jeunes participant à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits au niveau national et infranational. Niveau de référence : femmes : 0 ; jeunes : 0 Niveau cible : a) femmes : 30 % b) jeunes : 50 % Source : enquêtes et rapports d'activité, rapports de conseils régionaux Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>	<p>Partenaires nationaux : Ministère de la justice Ministère de l'intérieur Ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie Ministère de l'énergie, chargé des ressources naturelles Ministère des affaires sociales et de la solidarité Ministère de la femme et de la famille Observatoire du genre Ministère de la jeunesse et de la culture Ministère de l'économie numérique et de l'innovation Ministère de la décentralisation Ministère du budget Ministère de l'environnement et du développement durable Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 020 000</p> <p>Autres ressources : 29 700 000</p>

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Indicateur 1.1.3 : Nombre de comités et de mécanismes
communautaires opérationnels axés sur la cohésion sociale

- a) Au niveau national
- b) Au niveau régional

Niveau de référence :

- a) 0
- b) 0

Niveau cible :

- a) 1
- b) 5

Source : rapports du Ministère de l'intérieur et des conseils
régionaux

Fréquence : 2025, 2027 et 2030

Indicateur 1.1.4 :

Pourcentage de membres des communautés considérant que
les mécanismes de cohésion sociale sont efficaces

Niveau de référence : 0

Niveau cible :

- en 2027 : 30 %
- en 2030 : 50 %

Source : enquête de perception du PNUD

Fréquence : 2025, 2027 et 2030

**Produit 1.2 : Les capacités institutionnelles des
institutions chargées de faire respecter l'état de droit et
la justice sont renforcées et contribuent à améliorer la
fourniture de services, la reddition de comptes et la
transparence, l'accès à la justice et la protection des
droits humains, notamment ceux des femmes.**

Indicateur 1.2.1 : Nombre d'affaires traitées par les
tribunaux dans les régions, ventilé par genre du (de la)
plaignant(e)

Secrétariat d'État à
l'investissement et au
développement du secteur
privé
Ministère du travail chargé de
la formalisation et de la
protection sociale
Chambre de commerce
Agence nationale pour la
promotion des
investissements (ANPI)
Observatoire du genre

Assemblée nationale
Secrétariat exécutif chargé de
la réforme de l'administration
(SECRA)
Agence nationale des
systèmes d'information de
l'État (ANSIE)
Ordre des avocats
Commission nationale des
droits de l'homme
Médiateur de la République
Agence nationale des
personnes handicapées
(ANPH)
Conseils régionaux et
préfectures
Société civile, dont Union
nationale des femmes
djiboutiennes (UNFD) et
autres organisations de
femmes et de jeunes

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2023) : 1 099 (60 % de femmes) Niveau cible (2030) : 1 800 (80 % de femmes) Source : rapports d'activité du tribunal de première instance, Ministère de la justice Fréquence : annuelle Indicateur 1.2.2 : Création d'un système intégré de gestion numérique des affaires judiciaires (oui/non)</p>	<p><u>Partenaires internationaux</u> : Banque mondiale, BAFD, Union européenne, Agence française de développement (AFD), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Ambassade du Royaume-Uni, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Qatar Charity, Expertise France, Agence allemande de coopération internationale (GIZ)</p>	
		<p>Niveau de référence (2024) : Non Niveau cible (2030) : Oui Source : communiqué de presse Fréquence : 2025 et 2030</p>		
		<p>Indicateur 1.2.3 (indicateur 2.2.1 du cadre intégré) : Nombre a) d'institutions, b) de systèmes et c) de parties prenantes capables de contribuer au respect des obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international</p>	<p>Nations Unies : HCDH, FNUAP, UNICEF, HCR, OIM, ONUDC</p>	
		<p>Niveau de référence (2024) : a) 2 b) 0 c) 50 Niveau cible (2030) : a) 8 b) 3 c) 200 Source : rapports de la Commission nationale des droits de l'homme, ANPH, Ministère de la justice Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		
		<p>Produit 1.3 : Les capacités administratives de planification et les dispositifs de suivi et d'évaluation sont renforcés, basés sur des données ventilées de qualité, et contribuent à mieux fonder la prise de décision sur les données d'observation.</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Indicateur 1.3.1 : Nombre de ministères ciblés dotés de services opérationnels de planification et de suivi alignés sur les objectifs de développement durable

Niveau de référence (2024) : 5

Niveau cible : 12 ministères + 5 conseils régionaux + Observatoire du genre

Source : rapports, notes de réunions

Fréquence : 2025, 2027 et 2030

Indicateur 1.3.2 (indicateur 1.1.3 du cadre intégré) :

Nombre de ministères ciblés fournissant des données ventilées de qualité au dispositif national de suivi numérique et d'évaluation pour contrôle de la réalisation des objectifs de développement durable

Niveau de référence : 0

Niveau cible : 12

Source : Ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie

Fréquence : 2025, 2027 et 2030

Produit 1.4 : Les capacités institutionnelles et les dispositifs sont renforcés et contribuent à accroître les ressources pour le développement, y compris par l'intermédiaire d'une réforme fiscale et des investissements étrangers directs.

Indicateur 1.4.1 (indicateur E.3.1 du cadre intégré) :

Montant (en dollars des États-Unis) de ressources publiques et privées au service des objectifs de développement durable

Niveau de référence (2024) :

a) Ressources publiques : 0

b) Ressources privées : 0

Niveau cible :

a) 75 millions

b) 25 millions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source : Ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie</p> <p>Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		
		<p>Indicateur 1.4.2 : Nombre de mesures fiscales réformées pour un meilleur alignement avec les objectifs 3, 4, 8 et 13</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source : étude indépendante, rapport d'activité</p> <p>Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		
		<p>Produit 1.5 : Les capacités institutionnelles sont renforcées et la population se mobilise davantage, au niveau national et infranational, ce qui permet une décentralisation efficace associant toutes les parties et contribue à territorialiser les objectifs de développement durable.</p>		
		<p>Indicateur 1.5.1 : Taux d'augmentation des dépenses publiques consacrées aux opérations et aux investissements des collectivités territoriales et des services gouvernementaux décentralisés</p> <p>Niveau de référence (2024) : 0</p> <p>Niveau cible : 20 %</p> <p>Source : Ministère de la décentralisation</p> <p>Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		
		<p>Indicateur 1.5.2 : Nombre de services publics faisant l'objet de mesures prioritaires du Ministère de la décentralisation et des conseils régionaux qui sont disponibles dans les cinq régions ; ventilé par région</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3 (enregistrement des naissances, inscription des personnes handicapées, brevets)</p> <p>Source : Ministère de la décentralisation</p> <p>Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Priorité du pays et objectifs de développement durable : Piliers 3 (une économie diversifiée et compétitive), 4 (consolidation du capital humain) et 5 (intégration régionale) de la Vision Djibouti 2035. Objectifs 1 à 8, 11 à 15 et 17.

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : En 2030, les populations, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de débouchés économiques diversifiés, inclusifs et novateurs, d'un écosystème entrepreneurial qui crée des emplois décents, d'une résilience renforcée face aux changements climatiques, aux catastrophes et aux chocs, et du développement durable au niveau local.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 3. La résilience renforcée permet de répondre aux incertitudes et aux risques systémiques.

Indicateur 1.2.1 relatif aux objectifs de développement durable : Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par genre et par âge.

Niveau de référence :

17,2 % (2017)

Niveau cible : 13 %

Fréquence : 2027 et 2030

Enquête sur les ménages djiboutiens, Banque mondiale, Institut national de la statistique de Djibouti (INSTAD)

Produit 2.1 : La population, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, ont un meilleur accès aux financements, et les compétences professionnelles sont adaptées aux besoins du marché et des filières économiques en plein essor.

Indicateur 2.1.1 : Nombre de personnes ayant suivi une formation professionnelle qui entrent sur le marché du travail dans les secteurs touristique, numérique, vert ou bleu. a) hommes et femmes ; b) personnes handicapées ; c) zones rurales, zones urbaines.

Niveau de référence :

a) 630 (100 % de femmes)

b) 50

c) 430, 200

Niveau cible :

a) 3 000 (70 % de femmes)

b) 250

c) 2 000, 1 000

Source : rapports du Ministère du travail, de l'ANPH, du Ministère de la femme et du Centre de leadership et de l'entrepreneuriat

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.1.2 : Nombre de petites et moyennes entreprises aidées exerçant dans les filières vertes et bleues, ventilé selon la personne dirigeante (homme, femme, personne handicapée) et la situation géographique (zone urbaine ou rurale).

Niveau de référence : 50

Partenaires nationaux :

Ministère de l'environnement et du développement durable

Ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie

Ministère de l'intérieur

Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques

Ministère de l'énergie, chargé des ressources naturelles

Ministère des affaires sociales et de la solidarité

Ministère de la femme et de la famille

Observatoire du genre

Ministère de la jeunesse et de la culture

Centre d'études et de recherche de Djibouti (CERD)

Ministère de l'économie numérique et de l'innovation

Autorité portuaire nationale

Office national des eaux et de l'assainissement

Comité national de lutte contre les changements climatiques

EDD

INSTAD

ANPI

Ressources ordinaires :
500 000

Autres ressources :
60 407 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible : 300</p> <p>Source : ANPI, Chambre de commerce, rapport de l'Association des femmes chefs d'entreprise, Club des jeunes entrepreneurs</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>ANPH</p> <p>ANM</p> <p>INAP</p> <p>Centre de leadership et de l'entrepreneuriat (CLE)</p>	
		<p>Indicateur 2.1.3 (indicateur 1.3.2 du cadre intégré) : Nombre de personnes accédant à des services financiers novateurs et inclusifs, ventilé par genre et situation au regard du handicap.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 5 000 (50 % de femmes, 10 % de personnes handicapées)</p> <p>Source : Banque centrale, Caisse populaire d'épargne et de crédit (CPEC), banque commerciale à fonds islamiques</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Chambre de commerce</p> <p>CPEC</p> <p>Conseils régionaux et préfectures</p> <p>Société civile, dont UNFD, organisations de femmes et de jeunes</p>	
		<p>Produit 2.2 : Les populations vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques grâce à un meilleur accès à l'eau, à l'énergie et aux solutions naturelles.</p>	<p><u>Partenaires internationaux :</u></p> <p>Banque mondiale, BAFD, USAID, Union européenne, AFD, Fonds saoudiens, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Banque islamique de développement (BID), IGAD, initiative pour la Corne de l'Afrique, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</p>	
		<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes vulnérables (hommes, femmes, jeunes et personnes handicapées) profitant d'une infrastructure d'approvisionnement en eau adaptée aux conditions climatiques et construite pour faciliter l'accès à l'eau.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 50 000 (50 % de femmes, 10 % de personnes handicapées)</p> <p>Source : portail de connaissances et rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques, rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux</p> <p>Fréquence : annuelle, 2027 et 2030</p>	<p><u>Entités des Nations Unies :</u></p> <p>PNUE, FAO, PAM, FIDA, UNICEF, FNUAP, UNDRR, Organisation météorologique mondiale (OMM), OIT</p>	

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Indicateur 2.2.2 (indicateur 5.1.1) : Nombre de ménages (dirigés par un homme ou une femme) qui ont obtenu un accès à une énergie propre, abordable et durable.

Niveau de référence : 70 ménages dirigés par un homme, 30 ménages dirigés par une femme

Niveau cible : 350 ménages dirigés par un homme, 150 ménages dirigés par une femme

Source : portail de connaissances et rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'énergie, chargé des ressources naturelles, rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux

Fréquence : annuelle, 2027 et 2030

Indicateur 2.2.3 : Nombre de nouveaux instruments en place, résilients face au climat et tenant compte des questions de genre, qui favorisent la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, a) au niveau national, b) au niveau régional.

Niveau de référence (2024) : 0

Niveau cible (2030) :

- a) 4
- b) 5

Source : portail de connaissances et rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie, Conseil régional, rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux

Fréquence : annuelle, 2027 et 2030

Indicateur 2.2.4 : Nombre de mécanismes de coordination tenant compte des questions de genre élaborés et mis en service pour influencer les politiques climatiques et les mesures d'adaptation, au niveau national ou régional.

Niveau de référence : national : 1 (Comité national de lutte contre les changements climatiques) ; régional : 0

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible : national : 1 (Comité national de lutte contre les changements climatiques mis à niveau) ; régional : 5</p> <p>Source : portail de connaissances et rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable, rapports de conseils régionaux, rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux</p> <p>Fréquence : annuelle, 2027 et 2030</p>		
		<p>Indicateur 2.2.5 (indicateur 4.1.1 du cadre intégré) : Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives de protection de la nature et de promotion de l'utilisation durable des ressources ainsi que d'approches adaptatives (ventilé par genre).</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 10 000 (50 % d'hommes, 50 % de femmes)</p> <p>Source : portail de connaissances et rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques, rapports de conseils régionaux, rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux</p> <p>Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		
		<p>Produit 2.3 : Les systèmes sont plus attentifs aux risques, ce qui renforce la prévention, la réaction et la gestion des chocs plurifactoriels nationaux et transfrontaliers.</p>		
		<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre a) d'institutions, b) de mécanismes d'alerte précoce multidangers opérationnels pour la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>Niveau de référence (2024) : 0</p> <p>Niveau cible (2030) :</p> <p>(a) 2</p> <p>(b) 5</p> <p>Source : ANM, OMM, UNDRR</p> <p>Fréquence : 2025, 2027 et 2030</p>		

*Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles*

*Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable*

Produits indicatifs

*Principaux partenaires ou cadres
de partenariat*

*Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)*

Indicateur 2.3.2 (indicateur 3.1.1 du cadre intégré) :

Nombre de stratégies et plans de développement attentifs aux risques en place : a) au niveau régional, b) au niveau national.

Niveau de référence (2024) :

a) 0

b) 0

Niveau cible (2030) :

a) 5

b) 1

Source : SECRA, INSTAD, rapports de conseils régionaux, Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies

Fréquence : 2025, 2027 et 2030

Indicateur 2.3.3 : Nombre d'institutions utilisant efficacement l'information sur les risques transfrontaliers.

Niveau de référence : 1

Niveau cible : 3

Source : Ministère de l'intérieur, autorité portuaire nationale, SECRA, IGAD, pôle de résilience du PNUD

Fréquence : 2025, 2027 et 2030